

IMPRESSION DES GALOPS

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la fédération française d'équitation n'envoie plus les galops, vous pouvez les imprimer de la manière suivante :

- Connecter-vous sur le site www.ffe.com
- Cliquez sur "ma page cavalier FFE"
- Entrez votre numéro de licence (en haut à droite de votre licence: N° de pratiquant) et votre mot de passe (en bas à droite: code SIF)

Si vous ne retrouvez plus votre licence , plusieurs solutions:

- une licence ancienne suffit, ces codes ne changent pas d'une année sur l'autre.
- vous pouvez toujours vous faire envoyer de nouveaux codes en suivant les instructions (toujours sur ma page cavalier).

Vous avez ainsi accès à votre licence et à vos diplômes que vous pouvez imprimer.

Si le diplôme ne s'affiche pas, c'est peut-être que toutes les épreuves n'ont pas été passées: à partir du galop 3 l'examen ne se passe pas en une seule fois, les épreuves d'obstacle, de dressage, de théorie etc... sont validées séparément. Ces informations sont disponibles dans le documents « galop 1 à 7 ».